

En conclusion, la Loi sur la rémunération du secteur public repose sur le principe selon lequel tous les employés du secteur public doivent contribuer à la reprise économique. Étant donné la conjoncture économique actuelle, il est impossible au gouvernement d'offrir des augmentations salariales plus élevées.

Il est regrettable que nous n'ayons pu parvenir à une entente et que nous devions avoir recours à une loi. Les députés et les sénateurs, les Canadiens et nos employés, dont la grande majorité travaillent très dur et ont le sens du service au public, souhaitaient que l'on parvienne à une entente négociée.

Nous devons maintenant rétablir l'ordre dans la fonction publique. Je demande à tous les députés de collaborer en vue d'une adoption rapide du projet de loi.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le président, maintenant que nous siégeons en comité plénier, je crois comprendre que le Règlement donne aux députés un maximum de 20 minutes pour poser des questions ou faire des observations et, plus particulièrement en l'occurrence, pour demander au président du Conseil du Trésor de préciser certains points de son intervention.

Je voudrais tout d'abord demander au ministre s'il peut confirmer ou nier que des représentants du syndicat ont essayé de communiquer avec lui au cours de la fin de semaine afin d'explorer diverses possibilités qui s'offraient aux deux parties à propos du conflit.

Et tandis qu'il y est, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi lui ou ses représentants n'étaient pas disponibles pour réagir aux objections soulevées par l'autre partie?

M. Loiselle: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Vous vous rappelez comme je l'ai dit au début de mon intervention, que nous étions parvenus le 17 septembre à une entente entre le syndicat et le Conseil du Trésor, une entente tellement positive que tous les partis représentés à la Chambre ont convenu de surseoir à l'étude du projet de loi pour donner aux négociations la chance de réussir.

Nous avons procédé de bonne foi. Nous avons tenu au cours de la semaine 35 réunions à différentes tables. Nous avons fait jeudi soir deux nouvelles offres que nous espérions voir prises en considération. Nous n'avons pas quitté la table des négociations, contrairement à l'AFPC qui a déclenché une grève, changeant ainsi unilatérale-

ment les conditions auxquelles nous avons accepté de revenir à la table des négociations.

Dans ces conditions, nous avons jugé que le syndicat n'a pas agi de bonne foi et que nous devions revenir à notre plan initial et légiférer.

M. Dingwall: Monsieur le président, par sa réponse même ou plutôt par le manque de détails et de précisions de sa réponse, le ministre a confirmé deux faits. Tout d'abord, des instances lui ont été faites au cours de la fin de semaine. Deuxièmement, lui qui se targuait il y a une semaine à peine, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, de négociier de bonne foi, n'a pas été disponible, en personne ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs, pour examiner des propositions de l'autre partie visant à trouver une solution à ce problème.

Je trouve un peu étrange et ennuyeux que le président du Conseil du Trésor n'ait pas profité de toutes les occasions possibles pour tâcher d'insuffler un certain climat de paix et de dignité dans le processus de négociation collective.

Ce n'est pas tout. Je crois comprendre que le ministre tient à participer de très près au débat. Il aura l'occasion de le faire. Nous aimerions volontiers entendre le ministre intervenir à sa façon pittoresque habituelle. Nous serions ravis que le ministre nous fasse part de son point de vue dans sa langue colorée habituelle.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas si longtemps que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a rendu une décision accusant le gouvernement, le ministre, de négociier de mauvaise foi.

M. Loiselle: C'est faux.

M. Dingwall: Le ministre dit que c'est faux. Il aura l'occasion d'expliquer la raison d'être de cette décision et son incidence sur la négociation collective entre le gouvernement, d'une part, et, d'autre part, les fonctionnaires.

Le ministre sait pertinemment qu'il n'a pas négocié de bonne foi. Il a usé de subterfuges pour que le syndicat retourne à la table des négociations, de manière à gagner du temps pour pouvoir revenir à la Chambre et provoquer lui-même une situation au pays. Voilà qui illustre bien le programme conservateur. J'ai pris la parole à la Chambre il n'y a pas plus de dix jours et j'en ai dit autant, monsieur le président, mais, aujourd'hui, nous avons la preuve éclatante que telle est bien la situation, comme en témoignent les décisions et les actes du président du Conseil du Trésor.